

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

L'an deux mille vingt-deux et le sept janvier à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trois janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Caroline BRIOUDE, Jérôme VIDALENC, Adjoint; Mylène DELCHER, Roger RIEUTORT, Jean-Marie VIDALENC, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Daniel AMEILHAUD, Marlène JOUVE, Jocelyne ROLLAND, Daniel SALESSE, Élodie SALSON, Colette VIDALENC.

Daniel AMEILHAUD a donné procuration à Jérôme VIDALENC pour voter en son nom.

Jocelyne ROLLAND a donné procuration à Roger RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Mylène DELCHER.

0 - APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

(Pour: 10 - Contre: 0 - Abstention: 0)

1 - CRÉATION POSTE D'ATTACHÉ

(Pour: 8 - Contre: 0 - Abstention: 1)

Reçue en Sous-préfecture le 10/01/2022)

Madame Caroline BRIOUDE est sortie de la salle au moment des débats et de la délibération.

Monsieur le Maire indique que le départ de la directrice des services implique le recrutement d'une personne pour son remplacement. Il explique également que la fonction de secrétaire de mairie / directeur des services est devenue au fil du temps d'une plus grande complexité, qui appelle aujourd'hui plutôt des compétences de rédacteur voire d'attaché, bien que la loi autorise les communes de moins de 2000 habitants à recruter un adjoint administratif sur les fonctions de secrétaire de mairie. Monsieur le Maire propose donc de créer un nouvel emploi d'attaché territorial, de façon à faire mieux correspondre l'emploi aux compétences réellement exigées, et de supprimer ensuite le poste de rédacteur territorial.

Il invite l'assemblée à en délibérer.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré:

- × **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et décide de créer, à compter du 1^{er} février 2022, un emploi d'attaché territorial, catégorie A, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires;
- × **PREND** l'engagement de supprimer, au 1^{er} avril 2022, le poste de rédacteur à temps complet
- × **SAISIT** le Comité Technique Paritaire afin que cette instance donne son avis;
- × **DIT** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges de l'agent correspondant au nouveau tableau seront inscrits au budget de 2022.

2 - MODIFICATION DU RIFSEEP

(Pour: 10 - Contre: 0 - Abstention: 0)

Reçue en Sous-préfecture le 10/01/2022)

Monsieur le Maire indique qu'en raison du départ de la directrice des services, les services administratifs vont être réorganisés, avec le recrutement d'un attaché pour occuper le poste de direction des services. Il indique également qu'un nouvel agent a été intégré à l'effectif des services techniques, en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale, avec une nouvelle organisation du service.

Il indique qu'en conséquence il y a lieu de revoir le tableau concernant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, ainsi que le Complément Indemnitaire Annuel, pour différents emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- × **MODIFIE** le tableau concernant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et le tableau concernant le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), tel que mentionné à l'avenant joint en annexe;
- × **DIT** que ces modifications prendront effet au 1^{er} février 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.